Image not found or type unknown

Problème sur une remise pour un achat immobilier

Par **piolotf**, le **02/07/2013** à **20:13**

Bonjour,

Je vous fais part de mon questionnement. Voilà je voudrais acheter dans le neuf.
J'ai fait la réservation d'un appartement en versant 1000 euros. Je l'ai fait car sur la publicité que le promoteur faisait il y avait les frais de notaire offerts et 1500 euros par pièces.
La semaine dernière au rendez-vous avec ma banquière, elle me dit que pour monter le dossier de prêt et aussi pour ma sureté, il lui faut un avenant au contrat de réservation indiquant que les frais de notaire sont offerts ainsi que les 1500 euros de remise par pièces.
J'ai contacté le promoteur qui me dit qu'il a vu avec le siège de sa société et que cela va être noté sur le contrat de réservation, le seul hic, c'est que lorsqu'il a parlé de la remise, il m'a dit : " 1500 euros de remise si crédit foncier".
Je suis sur une autre banque et ne souhaite pas en changé. Sur la publicité faite, le contrat de réservation ou bien à l'oral, le promoteur n'a jamais précisé que c'était 1500 euros de remise si crédit foncier.

Ma question est : le promoteur peut-il me refuser cette remise ?

Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés